Envoyé en préfecture le 09/01/2025
Reçu en préfecture le 09/01/2025
Publié le 09/01/2025
ID : 074-200011773-20250107-BC_2025_0009-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

Réponse à l'Appel à Projets 2024-2025- Vers une stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat- volet 1 soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux

N° BC_2025_0009

Séance du : 7 janvier 2025

Convocation du : 31 décembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :
Denis MAIRE, Nadine JACQUIER

***

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-5 de son annexe,

Un appel à projets 2024-2025 intitulé *« Vers une stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat »* (SNANC) est organisé par le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt avec le Ministère de la santé et de l'accès aux soins, le Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes et l'Agence de transition écologique (ADEME).

Il s'inscrit dans l'objectif du programme national de l'alimentation et de la nutrition qui réunit les actions du programme national pour l'alimentation et le programme national nutrition santé ainsi que que dans le cadre de la loi « climat et résilience » qui prévoit une stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat.

La notion de projet alimentaire territorial (PAT) est une démarche de co-construction d'une politique alimentaire cohérente en adéquation avec les besoins et les contraintes du territoire et avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire.

Le PAT s'appuie sur un diagnostic de territoire partagé et débouche sur un cadre d'actions stratégique et opérationnel.

Consciente de ces enjeux, Annemasse Agglo a donc lancé **en 2018 son premier programme agricole et alimentaire d'agglomération,** créé en concertation avec les élus et agriculteurs du territoire. Son objectif : préserver une agriculture pérenne, viable, vivable et de qualité sur le territoire.

Une longue concertation a été mise en place en 2023-2024 pour définir le nouveau programme.
Elle s'est tout d'abord appuyée celle mise en place lors de l'élaboration du PAEN (Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles péri-urbains) et d'ateliers multi-partenariaux qui ont permis de faire le lien avec les autres politiques menées sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 09/01/2025
Reçu en préfecture le 09/01/2025
Publié le 09/01/2025
ID : 074-200011773-20250107-BC_2025_0009-DE

Annemasse Agglo souhaite, en effet, participer à la structuration des filières alimentaires, au développement des circuits courts et à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour répondre aux demandes des habitants et aux enjeux de prévention des déchets, participer à la valorisation du bien-manger local, pour répondre à ses objectifs de santé des habitants, ou encore diversifier l'offre alimentaire solidaire sur son territoire et donc s'engager vers un Programme Agricole et Alimentaire (de type P.A.T.).

Le plan de financement prévisionnel est présenté dans le tableau suivant:

Dépenses	Montant en €	Financeurs	Montant en €	Taux %
Frais facturés	227 278 €	Etat- appel à projets SNANC	100 000 €	44
Frais salariaux	0 €	Autofinancement	127 278 €	56
Autres frais internes	0 €			
Total	**227 278 €**	**Total**	**227 278 €**	**100**

Le plan de financement indiqué ici n'est pas le montant total estimé par Annemasse Agglo pour ce projet :
* il se limite aux dépenses forfaitaires estimées sur les 3 premières années du contrat.
* il n'intègre pas les dépenses du projet estimées en bons de commandes (accompagnements individuels ou collectifs), ni en option.
* il n'intègre pas les frais salariaux que la collectivité souhaite affecter à ce projet, puisqu'Annemasse Agglo ne souhaite pas être accompagnée sur ces frais salariaux sachant que les actions en tant que telles permettent d'atteindre le plafond de dépenses éligibles.
A titre informatif, le chargé de mission responsable de la mise en œuvre de ce PAT y dédiera environ 40 % de son temps de travail tous les ans. Par ailleurs, la direction de la gestion des déchets estime à 30 % d'un équivalent temps plein (ETP) nécessaire à la mise en place des actions liées au gaspillage alimentaire et la direction de la cohésion sociale à 8% d'un ETP la mise en place des actions solidaires.

La demande de subvention :

Il est rappelé que le projet ne peut pas être financé à plus de 70% de la dépense éligible et dans la limite de 100 00 € par projet.
L'État est sollicité à hauteur de 44%, dans le cadre du volet 1 de l'appel à projet, soit pour un montant plafond de 100 000 €.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
Pour : 16
Abstention : 1

DECIDE :

D'APPROUVER le dépôt de candidature d'Annemasse Agglo pour l'appel à projets 2024-2025 - Vers une Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter auprès de l'État, au titre de cet appel à projets, une subvention de 100 000 € pour le volet 1 des PAT émergents et la reconnaissance officielle via le label du ministère ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Envoyé en préfecture le 09/01/2025
Reçu en préfecture le 09/01/2025
Publié le 09/01/2025
ID : 074-200011773-20250107-BC_2025_0009-DE

Pour le président et par délégation,
Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 07/01/2025
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,
Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 08/01/2025
Qualité : Agglo - Secretaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.